



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## OBJET :

OUVERTURE DE  
CREDITS

SECTION  
D'INVESTISSEMENT

Date de la convocation  
Le 17 février 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le

08 MARS 2023

publiée ou notifiée le

09 MARS 2023

Document certifié conforme,  
Le Maire,



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2023

*L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Cinq Février à Neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.*

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (Quitte la séance à 10h55), M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS (Quitte la séance à 10h22)

**Excusés :** M. Patrick LATOUCHE (Pouvoir à M. Didier MARMIGNON), Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ), Nathalie DELHAYE-REVEL (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 10h55), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Sandrine PONCHANT-CODET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE), Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE).

**Absents :** Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mme Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE.

*Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif.*

*VU L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Madame le Maire informe que conformément à l'article L 1612-1 précité, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider*

et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aujourd'hui, la Commune souhaite démarrer certaines opérations de travaux et acquérir certains équipements.

Madame le Maire propose ainsi à l'Assemblée de prévoir, avant le vote du budget primitif 2023, les crédits nécessaires afin de faire face à ces premières dépenses :

### OUVERTURE DE CREDITS

Affectation des crédits :

#### OPERATIONS

opération	Budget primitif «crédits nouveaux votés au BP 2022» a	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives et budget supplémentaire votés en 2022 b	Total c=(a+b)	Crédits pouvant être ouverts par anticipation (plafonné à ¼ des crédits ouverts (1/4 de c)
9279 - vidéoprotection	125 000.00 €	0.00 €	125 000.00 €	31 250.00 € (ventilé sur article 21568)
9154 - écoles Brunehaut	60 500.00 €	118 000.00 €	178 500.00 €	20 000.00 € (ventilé sur article 21831)
9269 - nouveaux ateliers municipaux	65 700.00 €	0.00 €	65 700.00 €	1 000.00 € (ventilé sur article 2158)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité ;

ADOpte les ouvertures de crédits telles que proposées ci-dessus par Madame le Maire.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE.



Secrétaires de séances :

Mme Monique PASSET,

M. Cédric LATOUCHE.